



Nous contacter :

Les coordonnatrices du Dispositif :

 dispositifrepit@imevillaine.fr

 07.89.33.55.91 ou 07.87.17.09.10

 05.49.76.13.34 (accueil IME)

 IME Le Logis de Villaine

79400 AZAY Le BRULE

 accueil@imevillaine.fr

retrouver toutes les informations sur le site Internet de l'IME Le Logis de Villaine :

<http://imevillaine.fr>



Les professionnels ?

Des professionnels issus des établissements médico-sociaux des Deux-Sèvres (IME Le Logis de Villaine et partenaires : ITEP de La Roussille, ADAPEI, APF, GPA7916) :

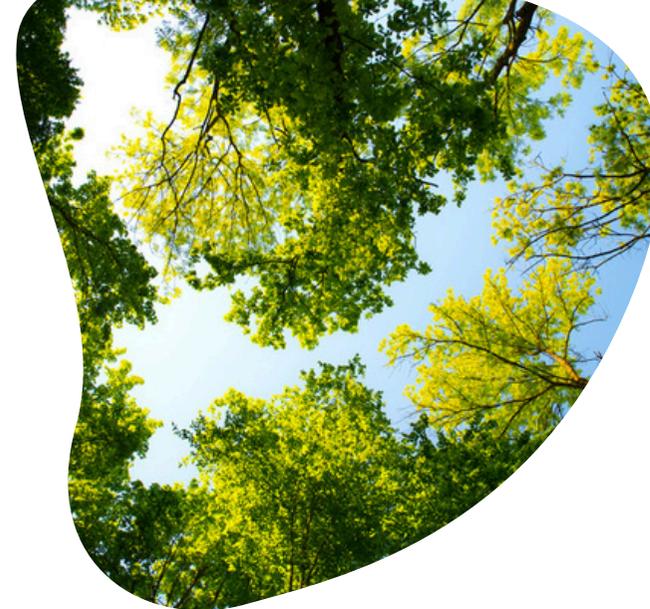
- Cadre Socio-Educatif
- Educateur Coordonnateur du Dispositif de Répit
- Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs...
- Psychologue

Où ?

- A l'IME Le Logis de Villaine
- Dans les structures partenaires
- Au domicile du jeune dans le cadre de visite organisée



PÔLE DOMICILE
16-17-79-86
SESSAD de Niort
Antenne de Bressuire (79)



DISPOSITIF REPIT



Vacances, Week-End et Jours Fériés

Dispositif co-financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux Sèvres



Délégation départementale des Deux-Sèvres



Pour qui ?



- Pour les **jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap** : public IME, ITEP, jeunes présentant des troubles moteurs, des troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), jeunes bénéficiant d'une notification AESH, AEEH...
Jeunes domiciliés dans les Deux-Sèvres
- Pour les **familles, les aidants familiaux** qui ont besoin de répit, de soutien dans leur quotidien



Quand ?

- Le dispositif de répit est ouvert sur des **temps de vacances scolaires, week-end et jours fériés** (hors congés de Noël)
- Le **calendrier d'ouverture du dispositif** est disponible sur le site Internet de l'IME Le logis de Villaine.
- Le jeune peut être accueilli **maximum 60 jours** dans l'année civile

Comment ?



- Le responsable légal du jeune doit **compléter un dossier d'inscription**.
Le dossier est disponible sur le site Internet de l'IME Le Logis de Villaine
- La composition des groupes se fait lors d'une **commission d'admission qui se tient toutes les 6 semaines** environ afin de programmer les futurs accueils
- Les groupes se composent de **8 jeunes maximum** (dont 4 places réservées aux jeunes accompagnés par l'ASE).
- Le profil de chaque jeune doit être compatible avec le collectif défini par la commission afin de **répondre au mieux aux besoins de chacun**

Modalités d'accueil



Les Vacances (lorsque l'IME Le Logis de Villaine est fermé) :

- En Internat

Le Week-End :

- En Internat
- En Externat

VAD (Visite à Domicile) : c'est une prise en charge individuelle proposée au jeune.

Elle permet :

- **Du Soutien à la parentalité**
- **Du Temps d'accompagnement au domicile du jeune**
- **Des Activités extérieures** à partir du domicile avec ou sans le parent



Activités proposées :

- Accompagnement de la vie quotidienne
- Activités de loisirs, sorties...

Pour plus d'information, le **règlement de fonctionnement** est disponible sur le site Internet de l'IME Le Logis de Villaine